Image not found or type unknown

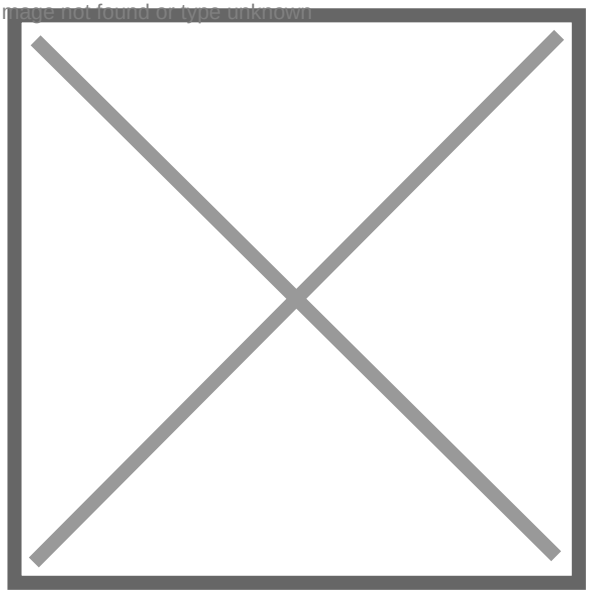

Droit de visite avec éloignement géographique

Par **Isabelle**, le **31/10/2008** à **09:46**

J'habite à l'étranger avec mes deux enfants dont j'ai la garde. Le papa a un droit de visite toutes les vacances scolaires, sans précision quant à l'heure d'entrée en vigueur du droit de garde du père. Nous sommes à environ 500kms de distance, soit environ 5H00 de route.
Le papa ne tient pas compte de ce paramètre pour définir l'horaire de restitution des enfants.
Quel est mon recours, au vu de la distance est ce que je peux imposer une heure de retour des enfants de façon convenable pour leur bien être ? Merci.

Par **jeetendra**, le **31/10/2008** à **10:34**

bonjour, j'ai écrit un article sur le droit de visite et d'hébergement dans mon blog sur legavox.fr ou sur accueil d'experatoo, votre ex conjoint doit respecter un [fluo]délai[/fluo] [fluo]de prévenance[/fluo] avant de venir chercher les enfants et à leur retour pour que vous ne soyez pas complètement bloqué, privilégiez un règlement à l'amiable si c'est possible, sinon recours au juge aux affaires familiales pour régler le différent, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés